



Parlamentsdienste
Services parlementaires

Services parlementaires du Grand Conseil
Postgasse 68
Case postale 562
3000 Berne 8
+41 031 633 75 81
www.be.ch/gc

Services parlementaires du Grand Conseil

Rapport d'activité 2024

Table des matières

1.	Services parlementaires.....	3
1.1	Priorités	3
1.2	Personnel et organisation	4
2.	Service de conseil.....	4
3.	Service des commissions	4
3.1	Commissions de surveillance.....	5
3.2	Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE)	5
3.3	Commissions spécialisées	6
3.3.1	Commission de la formation (CFor)	6
3.3.2	Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc).....	6
3.3.3	Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT)	7
3.3.4	Commission de la sécurité (CSéc)	7
4.	Service juridique.....	7
5.	Service de soutien logistique	8
6.	Autres affaires.....	8
6.1	Élections des organes du Grand Conseil et élections des juges	8
6.2	Autres tâches.....	9

1. Services parlementaires

1.1 Priorités

La charge de travail est restée élevée au cours de l'année sous revue, le nombre d'affaires traitées par le Grand Conseil étant de 350. Le Grand Conseil a siégé plus de 200 heures en séance plénière, ce qui correspond à un maximum en termes de temps de séance. Par conséquent, les Services parlementaires ont été fort sollicités dans le cadre de l'examen préalable par les commissions et des débats en séance plénière. C'est ainsi qu'en fin d'année, seules deux interventions ont finalement été reportées à la nouvelle année, ce qui constitue plutôt une exception en comparaison avec d'autres Parlements.

Par ailleurs, en raison des modifications survenues au niveau des processus de gestion des affaires (GE-VER), les Services parlementaires ont été très sollicités. Ces modifications ont permis de simplifier les procédures et de délimiter clairement les responsabilités entre le Parlement et l'administration. À présent, les Services parlementaires se chargent de la préparation et de la publication du programme de la session, de sorte que dorénavant les sessions s'affichent au niveau de la préparation mobile des séances de la même manière que les séances de commission. À l'interne, cela a entraîné une charge de travail considérable au moment du passage au nouveau système. Ce projet a été mené à bien dans les délais prévus sous la houlette des Services parlementaires et grâce à l'étroite collaboration avec les services concernés de la Chancellerie d'État ainsi que grâce au soutien du fournisseur de logiciel.

La mise en place de l'environnement de travail du Grand Conseil et du service de messagerie électronique a également eu lieu sur décision du Bureau. Tant les préparatifs que la mise en œuvre ont nécessité le déploiement d'efforts considérables, mais ils ont pu être menés à bien grâce au soutien de l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) du canton. Pendant les sessions, des collaboratrices et collaborateurs des Services parlementaires et de l'OIO ont été à pied d'œuvre pour proposer aide et assistance aux parlementaires lors du déploiement. S'ils souhaitent par exemple imprimer des documents à l'Hôtel du gouvernement, les membres du Grand Conseil peuvent désormais utiliser leur badge.

Dans le cadre d'un projet pilote de l'OIO (« Hello Data ») et en application de la stratégie et de la loi sur l'administration numérique, les Services parlementaires ont réalisé la prouesse de convertir toutes les données du Grand Conseil accessibles au public depuis le 1^{er} juin 2014 dans une forme lisible par machine et de les mettre à la disposition du public intéressé en tant que données gouvernementales ouvertes dans les formats usuels. À noter que la base de données des liens d'intérêts avait d'ores et déjà été publiée sous une forme lisible par machine dans le cadre de la mise en œuvre d'une motion adoptée par le Grand Conseil.

Les Services parlementaires ont été la première unité à voir le déploiement du nouveau poste de travail cantonal PTC10, qui fonctionne de manière entièrement virtualisée dans l'environnement Office365. Il a fallu procéder à des travaux préparatoires approfondis et à un suivi étroit lors de son introduction afin d'en garantir le bon fonctionnement. En outre, la mise à jour du site intranet du canton sur une nouvelle plateforme est en cours, remaniement des contenus compris. Dans ce cadre-là aussi, les Services parlementaires ont été mis à contribution.

Tous ces défis ont été relevés et toutes ces tâches effectuées au cours de l'année sous revue ou sont en passe de l'être grâce à l'engagement dont fait preuve l'équipe des Services parlementaires. Il apparaît toutefois que la charge de travail liée aux TIC est difficilement gérable avec les ressources existantes de sorte que des ajustements seront nécessaires.

1.2 Personnel et organisation

Les Services parlementaires s'articulent autour de quatre domaines : Service de conseil, Service des commissions, Service juridique et Service de soutien logistique. Les 21 équivalents plein temps sont répartis entre 33 personnes (25 femmes et huit hommes), dont 21 travaillent à temps partiel (taux d'occupation de 30 à 70 %), tandis que les 12 autres personnes ont un taux d'occupation situé entre 80 et 100 %. Les Services parlementaires forment également des stagiaires provenant des hautes écoles.

2. Service de conseil

Le Service de conseil est chargé de la préparation et du bon déroulement des sessions, de l'organisation des séances de la présidence et du Bureau et de leur bon déroulement. Il est aussi tenu d'assister et de conseiller la présidence du Grand Conseil avant, pendant et après les sessions. Pour ce faire, il travaille en étroite collaboration avec l'Office du soutien au gouvernement et des droits politiques, ainsi que l'Office du bilinguisme, de la législation et des ressources de la Chancellerie d'État.

Les prestations du Guichet, interlocuteur central du Grand Conseil, regroupent le secrétariat, la préparation et la publication des arrêtés du Grand Conseil (AGC) et des documents nécessaires à ses décisions, la saisie et la publication des interventions parlementaires en allemand et en français, de même que leur vérification, le contrôle des déclarations de planification adoptées et des charges dont les affaires de crédit sont assorties ainsi que la saisie et le traitement des changements qui ont lieu parmi les membres du Grand Conseil. Le Guichet assiste en outre la responsable du Service de soutien logistique au niveau de l'organisation et de la mise en œuvre de diverses représentations et manifestations impliquant la présidence du Grand Conseil et le Bureau.

L'année écoulée s'est une fois de plus caractérisée par une importante charge de travail qui s'est inscrite dans la durée, du fait d'affaires complexes impliquant une préparation et un suivi à la fois minutieux et chronophages, avant leur traitement par le Grand Conseil. Une tendance est à noter, à savoir le dépôt des amendements et déclarations de planification qui a de plus en plus lieu dans des délais très courts, ainsi que le nombre croissant de questions de procédure complexes qu'il a fallu régler dans des délais très serrés. Dans ce domaine, la responsable du Service de conseil a été particulièrement sollicitée. La réception et le traitement d'un très grand nombre d'interventions parlementaires ont également contribué à ce que la charge de travail soit élevée.

La séparation des mandants du GC et du CE en deux, l'un pour le GC et l'autre pour le CE, ainsi que le remaniement du site Internet ont représenté une charge de travail supplémentaire majeure au cours de l'exercice. Les collaboratrices du Guichet et la responsable du Service de conseil ont déployé énormément d'efforts tout au long de l'année dans le cadre de ces deux projets. Du fait de la séparation des mandants, le Service de conseil a repris des tâches supplémentaires, autrefois dévolues à la Chancellerie d'État. Il s'agit pour l'essentiel de l'inscription à l'ordre du jour et de la publication des objets de la session, de l'élaboration et de la publication du programme de la session ainsi que de la publication des projets de référendum.

3. Service des commissions

Le Service des commissions s'occupe de la gestion organisationnelle, matérielle et administrative des huit commissions permanentes ; il est responsable en particulier du bon déroulement des séances des commissions. À cette fin, les secrétariats de commission collaborent étroitement avec les différentes unités des Services parlementaires ainsi qu'avec les Directions concernées, la Chancellerie d'État ainsi que la Justice.

Il y a quelques années, des instruments d'aide mutuelle ont été mis en place au sein du Service des commissions, et le principe de souplesse dans le travail qui incombe aux collaboratrices et collaborateurs a été introduit. Ces ajustements se sont avérés utiles au cours de l'année sous revue étant donné que la charge de travail des différentes commissions a été une fois de plus fort variable. Cela a permis d'utiliser les ressources de manière efficace, d'absorber les pics de travail et de compenser la charge de travail très élevée de certaines collaboratrices et collaborateurs. La Commission des finances et la Commission de justice ont connu un changement de présidence.

Au total, le Service des commissions a organisé et tenu 351 réunions de commission et de section. Le Service des commissions a en outre fait preuve d'un fort engagement sur le plan technique en dirigeant et en collaborant au projet d'ajustement du système GEVER. Tous les processus de traitement des affaires du Grand Conseil au sein des secrétariats des commissions ont été revus, ajustés et mis en œuvre en collaboration avec la Chancellerie d'État et les Directions. L'équipe a mis en œuvre ces ajustements avec beaucoup d'ardeur, l'idée étant d'améliorer les façons de travailler et la collaboration. Les nouveaux processus ont été mis en place à l'automne et la séparation des mandants a été menée à bien.

3.1 Commissions de surveillance

En ce qui concerne les rapports des commissions de surveillance, il convient de se référer aux rapports d'activité respectifs, qui seront portés à la connaissance du Grand Conseil lors de la session d'été 2025.

3.2 Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE)

En 2024, la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) a tenu 21 séances plénières et huit séances de section. Par ailleurs, des membres de la CIRE représentent le canton de Berne dans différents organes interparlementaires. Un total de 15 séances ont eu lieu dans ce cadre-là.

Tout comme en 2023, la CIRE s'est penchée en 2024 sur le transfert de la commune de Moutier au canton du Jura. C'est ainsi qu'elle a préavisé le concordat et les modifications législatives nécessaires dans le cadre du transfert. À l'issue de la procédure parlementaire, la CIRE a également élaboré et adopté le message de votation correspondant. Au final, les électrices et électeurs du canton de Berne et de la République du Jura ont approuvé le changement de canton le 22 septembre 2024.

Dans le domaine des droits politiques, la CIRE s'est penchée sur diverses affaires. Outre les rapports sur les possibilités offertes par la numérisation des droits politiques, elle a préavisé les modifications législatives visant à introduire des règles de transparence en matière de financement des campagnes électorales et de votation cantonales et elle s'est penchée sur les règles de calcul des sièges du Grand Conseil garantis au cercle électoral bilingue de Bienne-Seeland.

Parmi les autres thèmes majeurs, citons la sécurité de l'information, la cybersécurité, les fusions de communes, l'archivage et les prestations des Églises nationales en faveur de la société dans son ensemble.

En 2024, la CIRE a élaboré deux messages de votation qui portaient sur trois objets de votation au total et elle les a tous adoptés en séance publique.

Enfin, dans le cadre de l'exercice de la haute surveillance (art. 39, al. 6, lit. d RGC), la CIRE a pris connaissance de cinq affaires relevant des relations extérieures et du ressort exclusif du Conseil-exécutif.

3.3 Commissions spécialisées

3.3.1 Commission de la formation (CFor)

En 2024, la Commission de la formation (CFor) a tenu 17 séances plénières et 17 séances de section. Ont en outre eu lieu 18 séances avec des commissions interparlementaires relevant de la compétence de la CFor.

Dans le domaine des hautes écoles, la commission a préavisé les rapports de gestion de l'Université, de la Haute école pédagogique et des hautes écoles spécialisées. En ce qui concerne l'immobilier universitaire, la CFor a déposé une motion avec la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) afin de charger le Conseil-exécutif d'élaborer une vue d'ensemble de la situation immobilière. Par ailleurs, la CFor a préavisé les rapports annuels de la Haute école pédagogique de langue française et de la Haute école Arc, gérées conjointement avec les cantons du Jura et de Neuchâtel, et de la Convention scolaire romande. La CFor a également organisé une élection pour les commissions interparlementaires dans le but d'élire pour la première fois des parlementaires qui ne sont pas membres de la CFor. Pour ce faire, il a fallu procéder à une modification de l'article 40, alinéa 4 du règlement du Grand Conseil.

Au cours de l'année sous revue, la CFor a planché sur la planification des locaux scolaires du degré secondaire II dans le canton de Berne et entendu différentes expertes et différents experts à ce sujet. Ce travail lui a permis de passer au crible des dossiers de construction majeurs en rapport avec la formation, dans le cadre la commission consultative.

Dans le domaine de la culture, la CFor a préavisé un crédit d'étude en vue de la rénovation complète du Musée d'histoire de Berne ainsi que les comptes annuels du Fonds d'encouragement des activités culturelles. Elle a également bénéficié des informations de plusieurs spécialistes à l'occasion d'une retraite.

Parmi les autres thèmes abordés, il convient de citer l'octroi des subventions de l'État en faveur de l'association Swiss Jazz School, le rapport de gestion et le rapport financier du Centre Interrégional de Perfectionnement de Tramelan ainsi que diverses consultations et pétitions.

3.3.2 Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc)

En 2024, la Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) a tenu 18 séances plénières et 11 séances de section. La commission a enregistré une charge de travail relativement faible au cours de cette année.

C'est sur la politique hospitalière que la CSoc a mis la focale en raison des difficultés financières et de l'avenir incertain caractérisant les institutions indépendantes. La CSoc s'est par conséquent intéressée de près aux Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) et en particulier au mécanisme de sauvetage des hôpitaux mis en péril du fait de leurs problèmes de liquidités. La commission a également examiné des crédits concernant certaines prestations en faveur des personnes handicapées et concernant la numérisation du système de santé. Elle a pris position sur diverses ordonnances et traité différents points mis à l'ordre du jour.

Notons l'un des moments forts de l'année écoulée, à savoir l'échange avec la commission argovienne de la santé et des affaires sociales. L'échange mutuel sur la santé et les hôpitaux a été ressenti comme riche d'enseignements d'un côté comme de l'autre.

3.3.3 Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT)

La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) a tenu 26 séances plénières et 12 séances de section en 2024. Elle a examiné deux rapports, 25 affaires de crédit et deux actes législatifs.

Au cours de l'année sous revue, la commission a approuvé des crédits destinés à d'importants projets de construction cantonaux. Parmi les projets majeurs, citons les crédits en faveur du campus de la Haute école spécialisée bernoise et celui en faveur du nouveau bâtiment de l'établissement pénitentiaire de Witzwil. Ce dernier sera érigé sur le site de l'établissement pénitentiaire existant de Witzwil, dont l'exploitation sera maintenue pendant les travaux. Après avoir été rejeté et assorti de charges par le Grand Conseil en 2023, le crédit a été adopté en 2024.

Tout comme en 2023, le contre-projet à l'initiative solaire a été un thème central de la CIAT en 2024. La commission estime que le contre-projet révisé constitue une alternative raisonnable à l'initiative solaire et devrait être plébiscité. En février 2025, les électrices et électeurs bernois seront appelés à se prononcer sur les deux projets.

La CIAT a poursuivi l'examen du projet « Avenir Berne romande ». En raison des désordres en lien avec la statique du bâtiment « Tavannes Machines », le Grand Conseil n'a pas eu d'autre choix que de voter un crédit complémentaire cette année pour les locataires en place.

En outre, la CIAT a préavisé le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie énergétique cantonale à l'attention du Grand Conseil. Cette stratégie vise à moyen terme l'objectif de la société à 4000 watts. Le Conseil-exécutif l'examine tous les quatre ans et définit de nouvelles mesures afin d'atteindre l'objectif.

3.3.4 Commission de la sécurité (CSéc)

En 2024, la Commission de la sécurité (CSéc) a tenu 16 séances plénières et huit séances de section.

Des débats préliminaires intensifs ont eu lieu notamment sur le rapport relatif à l'externalisation de l'Office de la circulation routière et de la navigation. Le rapport a été présenté une seconde fois au Grand Conseil à sa demande, mais il a été renvoyé et assorti de charges. La CSéc s'est également penchée sur les modifications de la loi sur la protection de la population et la protection civile, qui a été adoptée par le Grand Conseil lors de la session d'automne 2024. Dans le domaine de l'encouragement du sport, la commission s'est penchée sur une subvention en faveur de la halle d'escalade à Ostermundigen ainsi que sur des subventions pour soutenir les mesures de pérennisation de l'Euro féminin 2025. La CSéc a en outre examiné en détail les défis à relever dans le domaine de l'exécution des peines.

Dans le domaine de la police, la CSéc a préavisé, à l'attention du Grand Conseil, des crédits relatifs à la remise initiale de l'uniforme et à la protection des ambassades, ainsi que la convention sur l'harmonisation de l'informatique dans le domaine de la justice pénale. En outre, des échanges réguliers ont eu lieu avec la Police cantonale bernoise au sujet de la problématique des effectifs, de la formation de base et continue ainsi que des priorités dans le domaine du travail incombant à la police.

4. Service juridique

Durant l'année écoulée, le gros du travail fourni par le Service juridique a concerné différents travaux pour le Bureau du Grand Conseil et les commissions. Le Service juridique a par exemple apporté un soutien au

Bureau au niveau de l'élaboration d'une modification du RGC concernant les mandats d'examen et législatifs adoptés par le Grand Conseil, notamment concernant la rotation à la tête du Grand Conseil. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre. Par ailleurs, le Service juridique a élaboré, à l'attention de la présidence du Grand Conseil et du Bureau, les documents nécessaires dans le cadre d'une demande du Ministère public au Grand Conseil visant à obtenir l'autorisation de poursuivre un membre du Conseil-exécutif. Le Service juridique a également soutenu dans son travail la section dédiée à l'examen du droit parlementaire (ExaPar).

Les conseils juridiques prodigués concernaient également des clarifications juridiques destinées aux commissions, par exemple à destination de la CGes lors de l'examen préalable de la loi sur la participation du canton à BLS SA, notamment en ce qui concerne les questions relatives à la haute surveillance du Grand Conseil. Le Service juridique a également fourni un appui en donnant son avis sur certaines questions en rapport avec les messages de votation. Il a également prodigué son aide au Bureau dans les réponses apportées aux interventions parlementaires et fourni des conseils juridiques d'ordre général à la présidence, aux organes du Grand Conseil ainsi qu'à ses membres sur des questions de droit et de procédure.

5. Service de soutien logistique

Le Service de soutien logistique a assuré, comme les années passées, les prestations générales – telles que le planning des rédactrices et rédacteurs des procès-verbaux, la tenue des procès-verbaux et leur assurance-qualité. Notons qu'il est également chargé de la gestion des processus. Aussi est-ce à lui d'assurer d'une part la disponibilité du système de gestion électronique des affaires et des séances et la disponibilité de l'application destinée aux membres du Grand Conseil, ainsi que d'autre part d'exploiter et de développer ces systèmes. Sont incluses dans le soutien qu'il doit fournir l'assistance adéquate aux membres du Grand Conseil, la gestion de projets ou encore la collaboration à d'autres projets. Il convient de noter que les nombreux projets informatiques qui ont été implémentés ont entraîné une charge de travail importante pour la gestionnaire numérique et le gestionnaire numérique des Services parlementaires.

Cette année aussi, l'équipe de rédaction n'a eu de cesse de développer ses méthodes de travail ; grâce à la transcription automatique pendant les sessions, elle a ainsi été en mesure de faire face aux absences sans être obligée de recruter plus de personnel.

Le Service de soutien logistique est en outre responsable de l'organisation et de la réalisation des visites et des événements de la présidence et du Bureau du Grand Conseil. En août, le Bureau s'est rendu au Grand Conseil soleurois, où il était invité. En outre, diverses réunions et manifestations ont été organisées comme à l'accoutumée.

6. Autres affaires

6.1 Élections des organes du Grand Conseil et élections des juges

Au cours de l'année sous revue, les Services parlementaires ont de nouveau organisé un grand nombre d'élections d'organes du Grand Conseil et de juges. Lors des dépouillements, ils ont prêté main-forte au Grand Conseil et en particulier aux scrutatrices et aux scrutateurs. Dans ce contexte, d'autres mesures de simplification ont pu être mises en œuvre en ce qui concerne la production des documents électoraux et le dépouillement par les scrutatrices et scrutateurs, ce qui est fort utile.

6.2 Autres tâches

Le Grand Conseil, et en particulier le Bureau et la présidence, ont eu le plaisir d'accueillir différentes délégations d'autres cantons (canton de Lucerne, canton de Soleure et canton de Vaud), y compris des délégations venant de l'étranger (région Grand Est en France ; province de Sarawak en Malaisie ; parlement régional de Sicile ; parlement national du Vietnam, chambre des représentants de Chypre). La présidence a également eu de nombreux échanges avec plusieurs ambassadrices et ambassadeurs.

D'autre part, la présidence a participé activement à la Nuit des musées et permis aux visiteuses et visiteurs de se mettre dans la peau des parlementaires, jeu auquel un public nombreux s'est prêté : les personnes intéressées ont endossé le rôle des parlementaires et simulé le vote d'une loi sur l'aide sociale dans la salle du Grand Conseil.

En outre, la rencontre des présidences des Parlements cantonaux a eu lieu à Berthoud et a porté sur la thématique de la prévoyance professionnelle des personnes qui occupent un poste de député. La rencontre des personnes qui ont par le passé siégé à la présidence du Grand Conseil a, quant à elle, eu lieu à Köniz. La préparation et l'organisation de ces manifestations ont été assurées par les Services parlementaires. Les Services parlementaires du Parlement fédéral ainsi que de plusieurs cantons et villes ont par ailleurs eu de nombreux échanges sur des sujets techniques.